

Présents : l'Inspecteur d'Académie,  
le service Dipér : 3 pers.  
l'IEO Tarbes Ouest, l'IEO Lannemezan, l'IEO Lourdes Bagnères.  
SNUipp (4 élus), SGEN CFDT (3 élus) et SE UNSA (1 élu)  
2 IEO absentes et excusées

1) - Candidature à la formation de DEPS (psychologue scolaire)

Une seule demande pour un départ en formation DEPS en septembre 2010 (un an)  
postes de psychologues vacants dans le 65 : 2  
:: : :: susceptibles d'être vacants à la rentrée : 3

avis favorable de la CAPD

le SNUipp rappelle que les départs en retraite prévus pour les prochaines années ne seront pas compensés par ce seul départ en stage, et regrette les possibilités de plus en plus réduites pour les formations spécialisées. L'IA répond que des collègues ayant les qualifications nécessaires pourraient intégrer le 65 dans le cadre du mouvement inter départemental ...

**commentaire du SNUipp65**

**... ou pas : ce qui promet des difficultés pour l'an prochain**

- Candidature à la formation de DDEEAS (directeur d'établissement spécialisé)  
un poste DDEEAS sera vacant lors de la prochaine rentrée scolaire.  
aucune demande pour cette formation

2) mouvement interdépartemental (permutations informatisées)

Le SNUipp est une nouvelle fois intervenu auprès de l'Inspecteur d'Académie, représentant départemental de L'Education Nationale pour demander comment fonctionne l'algorithme qui traite les demandes au niveau national. L'Inspecteur d'Académie nous répond que c'est une question qu'il faut poser nationalement. Le SNUipp dénonce cette réponse et demande à l'IA d'interroger son administration. Ces informations permettront à l'administration départementale et aux commissaires paritaires d'expliquer clairement les résultats aux collègues.

Nombre de demandes de départ du 65 : 36 dont 3 bénéficiant des 500 points attribués par la MDPH au titre du handicap.

3) demandes de postes adaptés

3 demandes, qui seront examinées par une commission académique après avis du Médecin de Prévention du rectorat

calendrier prévu pour la commission : courant mars/avril

l'Assistante Sociale des personnels présente et défend les dossiers  
les représentants des personnels ne siègent pas

#### 4) Point sur l'accompagnement des PE 1 lauréats du concours de juin 2010

L'intersyndicale fait une déclaration pour dénoncer la réforme et demander à nouveau son retrait (voir pj)

L'Inspecteur d'Académie nous a présenté un document sur l'état de sa réflexion sur la mise en place du dispositif.

Le SNUipp regrette que l'IA, ne nous ait pas transmis les documents avant la réunion, si son souhait comme il le dit, est d'entendre les positions des différents syndicats. L'IA propose donc un groupe de travail tout en continuant à présenter l'état de sa réflexion. Ce temps de préparation permettra au SNUipp 65 de prendre position.

L'Inspecteur d'Académie nous informe que les 12 semaines, 288 h, proposées aux PE stagiaires ne sont pas une formation initiale mais une formation d'adaptation à l'emploi. Dans ce nouveau contexte il fait le point sur les ressources dont il dispose pour construire cette formation d'adaptation à l'emploi.

1 - état des lieux des ressources offertes pour accompagner ces jeunes collègues sans formation :

les IEN, le SAFCO (Service Académique de Formation Continue), les partenaires institutionnels (PMI, ...), les IMF et PEMF (pour ces derniers l'Inspecteur d'Académie a déjà bien exploré leur situation) et les étudiants en M2 (l'IA ne souhaite pas employer ces étudiants au remplacement d'autres étudiants, donc il écarte ce choix).

Il a quantifié les moyens de formation (1 jour par semaine, soient 36 journées par IMF) qu'il souhaite intégrer dans le plan de formation d'adaptation à l'emploi des PE stagiaires, puisqu'il n'y aura plus de PE2.

2 - répartition des 288h (12 semaines, soit un tiers d'année scolaire):

| Intitulés  | Temps de formation | Précisions IA                     |
|--|--------------------|-----------------------------------|
| Stage entrée métier  | 1 semaine 24h      | 1 semaine fin août                |
| Accueil institutionnel   | 3h                 | par IA et IEN                     |
| Animations pédagogiques  | 18h                | comme les titulaires              |
| Compagnonnage  | 5 semaines 120h    | * cf débat ci-dessous             |
| Conférences académiques  | 9h                 | 1 par trimestre                   |
| Visites conseil  | 42h                | par IEN, CPéda, IMF<br>* cf débat |
| Stages de formation PDF  | 8 semaines 96h     | accès au PDF                      |
| formation à distance (SAFCO)<br>ex : C2 ii et Langues Vivantes | non précisé        | temps personnel                   |
| Total  | 288h               |                                   |

L'IA annonce que ce dispositif permettrait de dégager du temps supplémentaire pour la formation continue des enseignants, sauf l'année prochaine (année de transition) - ce qui reste à démontrer -

Pour information le droit à formation sur la durée d'une carrière est de 36 semaines.

### 3 - modalités

L'Inspecteur d'Académie nous informe des pistes possibles pour le stage de 5 semaines en « compagnonnage »

Il choisit de nommer ces jeunes collègues sur une classe à temps plein, à titre provisoire, pour un an (postes réservés au mouvement ?)

Il envisage 3 pistes de travail possibles :

1/ le PE stagiaire va dans la classe d'un IMF ou d'un MAT en immersion pendant 5 semaines

2/ le PE stagiaire est d'emblée dans sa classe. Il est suivi en permanence par un IMF pendant les 5 semaines.

3/ le PE stagiaire est d'emblée dans sa classe mais c'est un remplaçant (brigade a priori) qui assure la classe et le compagnonnage.

L'IA a ensuite exposé ses commentaires sur chaque solution, privilégiant la troisième solution pour assurer aux élèves qui y ont droit, dit-il, une certaine stabilité des personnels enseignants.

#### commentaire du SNUipp65

**On croit rêver : l'ambition du représentant du ministère dans le département pour les élèves du premier degré se limite à assurer une "stabilité des personnels". Pas assurer aux élèves d'être pris en charge par des personnels compétents car bien formés, non ! des personnels se succédant dans la classe, mais toujours les mêmes.**

Solution 1 : le PE stagiaire intégrera sa classe au bout des 5 semaines sans l'avoir démarrée.

Solution 2 : les IMF ne seront pas dans leur classe pendant ces 5 semaines.

Solution 3 : les brigades (stage et remplacement) sont plus disponibles en début d'année et les IMF seront ainsi déchargés pour assurer le suivi, le conseil et la formation.

Lors de cette présentation le rôle et la place des PEMF a pris tout son sens quand le débat a porté sur les 5 semaines de compagnonnage.

#### commentaire du SNUipp65

**Même si l'IA remet en cause l'avenir des Ecoles d'Application, la nouvelle situation fait apparaître un besoin important en moyens de formation et en formateurs ayant une réelle compétence professionnelle.**

**Le SNUipp65 a donc pris note des informations et construira sa position dans les jours qui viennent.**

## 5) questions diverses posées par le SNUipp

- modalités d'information des écoles lors de dispositifs imposés par la préfecture en cas d'intempéries : l'IA reconnaît une erreur de ses services en matière de communication de l'arrêté préfectoral lors des chutes de neige du 7 janvier 2010 ; les collèges ont été prévenus assez tôt, mais pas les écoles. A notre demande, il affirme que la responsabilité des enseignants est déchargée pendant le temps scolaire restant (en cas de départ anticipé de l'école), par l'arrêté préfectoral.
- stages annulés par manque de remplaçants : le SNUipp redemande que le stage des PETI qui a été annulé en cours de semaine soit à nouveau reproposé à ces jeunes collègues, puisque partie intégrante de leur formation initiale. L'IA prend acte et propose de créditer les journées manquantes à ces collègues pour l'année prochaine, dans le cas où il ne pourrait pas les remettre en place cette année.

## 6) règlements de comptes

le SGEN-CFDT fait une déclaration solennelle que nous découvrons en séance ; nous la partageons dans son ensemble sur le fond.

Avant de répondre l'IA fait part de son indignation puisqu'il n'a pas le droit, dit-il, d'exprimer sa colère.

Indignation par rapport à des formules utilisées par le SGEN, mais colère par rapport au courrier du SNUipp adressé aux IEN et à lui-même pour information (à propos de la réforme de la formation initiale).

Il considère ce courrier comme inacceptable et menaçant.

Manifestement l'IA et les IEN se sont réunis pour en parler et tiennent à marquer leur courroux. Drapés dans leur dignité outragée, ils dénoncent des méthodes détestables et irresponsables.

Le SNUipp répond qu'il ne s'agit pas de menaces mais de prévention.

2 IEN précisent qu'ils n'ont pas téléphoné aux collègues pour chercher des terrains de stage, et que si nous avons un problème avec une personne, au lieu d'inonder tout le département avec des courriers assassins, nous n'avons qu'à nous adresser à cette personne.

1 IEN ne dit rien.

Ils arguent de leur ressenti.

Nous répondons qu'entre leurs actes et la façon dont les collègues les perçoivent, il y a une marge. Les IEN n'ont pas le monopole du ressenti. Ni de la colère d'ailleurs. En revanche la solidarité, semble leur faire défaut ...

### commentaire du SNUipp65

**Au vu de leur réaction, il y a fort à parier que notre courrier préventif aura permis d'éviter des pressions sur les collègues ...**

**D'autant que la secrétaire départementale du SNUipp65 qui appelait très clairement à ne pas entrer dans ce dispositif, a été destinataire d'un de ces appels en tant que directrice.**

**Difficile de ne pas voir dans cette démarche une provocation !**

**Quel respect pour les valeurs portées par le SNUipp et pour les droits syndicaux !**

**Quel respect pour les décisions des collègues qui ne se sont pas inscrits dans les stages destinés à libérer des classes !**

L'IA nous indique que les IA avaient collectivement indiqué au MEN qu'ils n'avaient pas apprécié qu'il accepte le versement de la prime aux collègues qui ont suivi les consignes syndicales l'an passé. Il souhaite que le ministre sera plus ferme cette année.